



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 30
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Dijon - Servitude d'alignement du quai Gauthey - Intervention de l'Établissement Public Foncier Local

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat et Déplacements (PLUi-HD) a prévu l'inscription d'une servitude d'alignement du quai Gauthey, nécessaire à l'élargissement de cette voie.

L'acquisition des propriétés concernées par cette servitude a débuté en fonction des opportunités se présentant.

Afin de poursuivre cette maîtrise foncière, il est proposé de solliciter l'intervention de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) pour procéder aux futures acquisitions et au portage foncier des biens concernés par cette servitude d'alignement, au titre du volet thématique " Projets communaux ", conformément aux dispositions de son règlement d'intervention. Il est précisé que les acquisitions interviendront en fonction des opportunités amiables ou par exercice du droit de préemption urbain sur délégation de ce droit à l'EPFL.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de solliciter** l'intervention de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) pour la maîtrise foncière des propriétés situées quai Gauthey à Dijon et grevées de la servitude d'alignement, au titre du volet thématique " Projets communaux ", conformément aux dispositions de son règlement d'intervention. Il est précisé que les acquisitions interviendront en fonction des opportunités amiables ou par exercice du droit de préemption urbain sur délégation de ce droit à l'EPFL ;
- **de prendre** l'engagement de respecter les dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, notamment la durée du portage, les conditions financières et la garantie de rachat ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 36	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	